

## AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

**Monsieur Aurélien SAILLER**

Candidat au Doctorat de Droit public,  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :  
*La notion d'obligation de service public : étude à partir du secteur de l'électricité*

Dirigée par Monsieur PHILIPPE TERNEYRE et LOUIS DE FONTENELLE

le 9 octobre 2026 à 14h00

Lieu : Avenue du Doyen Poplawski Bâtiment DEG 64000 Pau

Salle : Amphitéâtre 120

### Composition du jury :

|                                                        |                                          |                       |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| M. Louis DE FONTENELLE, Maître de conférences HDR      | Université de Pau et des Pays de l'Adour | Co-directeur de thèse |
| M. Philippe TERNEYRE, Professeur émérite               | Université de Pau et des Pays de l'Adour | Directeur de thèse    |
| Mme Sophie NICINSKI, Professeur des universités        | Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne     | Rapporteure           |
| Mme Aurore LAGET-ANNAMAYER, Professeur des universités | Université Paris Dauphine - PSL          | Rapporteure           |
| M. Denys DE BÉCHILLON, Professeur émérite              | Université de Pau et des Pays de l'Adour | Examineur             |
| M. Gabriel ECKERT, Professeur des universités          | Université de Strasbourg                 | Examineur             |

**Mots-clés :** Droit administratif, Droit de l'Union européenne, Énergie, Service public, Régulation

**Résumé :**

Les obligations de service public sont un des principaux outils d'intervention publique dans le secteur de l'électricité. Leur importance est consacrée à la fois par le droit interne français, en tant que principe régissant le secteur et par le droit de l'Union européenne, la directive-cadre électricité protégeant explicitement la marge de manœuvre des États membres en la matière. Les obligations de service public constituent donc un instrument commun au service de l'intérêt général dans les deux ordres juridiques. En conséquence, le service public de l'électricité est aujourd'hui principalement matérialisé par des obligations de service public. La doctrine juridique souligne d'ailleurs cette prépondérance parmi les notions associées au service public. Pourtant, les caractéristiques intrinsèques de la notion étudiée restent peu stabilisées en droit interne. La thèse dégage une définition de cette notion à partir d'une étude systématique des obligations de service public du secteur de l'électricité. Elle démontre ainsi que, dans le cadre de notre étude, la notion recouvre les obligations définies par une autorité publique pour contraindre une entreprise à agir sur un marché contrairement à son intérêt commercial et conformément à un objectif d'intérêt général clairement circonscrit. L'étude des obligations de service public de l'électricité est également riche en enseignements quant aux modalités et aux finalités de l'action publique dans le secteur.